LA ROCHE
SUR FORON

N°DCM2026.04.08/11

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260408-DCM2026-0408-11-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Séance du 8 avril 2026 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3ème étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Saïda HADDOUR
Rapporteur : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron

Conseillers en exercice : trente-trois.
Présents : Benoît CHAMBOURDON, Saïda HADDOUR, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Laurent TUDES, René NENNA, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUZE, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD, Pauline GUILLEMAILLE, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Youri DERVIN, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION
Excusés avec pouvoir : Laura GIACHERIO (pouvoir à Marie GIACHERIO) Aurélie RENOU (Pouvoir à Gwendal ROUSIC), Christine DEMAY RIOU (Pouvoir à René NENNA), Suzy FAVRE ROCHEX (Pouvoir à Emilie BROTONS), Nadège CHATEL (Pouvoir à Laurence POTIER GABRION)
Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune au conseil d'Administration du Collège des Allobroges

Pour rappel, la Roche-sur-Foron est "commune siège" du Collège des Allobroges.

A ce titre, l'article R421-14 du Code de l'Education dispose que le conseil d'administration des collèges « Sous réserve des dispositions du II du présent article et de celles de l'article R. 421-16, le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend : [...]

7° Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ».

Ainsi, il est procédé à une nouvelle désignation à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante de la collectivité. Il convient donc de désigner un représentant de la commune au conseil d'administration du Collège des Allobroges.

Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Celui-ci siège au Conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette élection à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT, les Conseillers municipaux peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R421-14 du Code de l'Education,

Sont candidat(e)s titulaires :

- Pour **« LA ROCHE AUTREMENT »** : Marc PATUREL
- Pour **« LA ROCHE ENSEMBLE »** : Néant
- Pour **« LA ROCHE ! »** : Néant

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260408-DCM2026-0408-11-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Sont candidat(e)s suppléant(e)s :

- Pour **« LA ROCHE AUTREMENT »** : Pauline GUILLEMAILLE
- Pour **« LA ROCHE ENSEMBLE »** : Néant
- Pour **« LA ROCHE ! »** : Nadège CHATEL

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, accepte le vote à main levée.

Ont obtenus :

- Candidat titulaire **:** Marc PATUREL (24 voix)
- Candidates suppléantes : Pauline GUILLEMAILLE (24 voix) – Nadège CHATEL (3 voix)

SONT ELUS à la majorité absolue : Marc PATUREL (Titulaire) **Pauline GUILLEMAILLE** (Suppléante).

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 14 avril 2026
Benoît CHAMBOURDON

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 8 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Saïda HADDOUR

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON